



MAIRIE  
DE  
**PLOUGOURVEST**  
29400

Tél. 02 98 68 53 49

e-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

*Arrêté Municipal*  
*De réglementation de la circulation*  
*Rue du Stade et Clos du Pontigou à Plougourvest*

Arrêté n° 042/2023

**Monsieur le Maire de la Commune de PLOUGOURVEST**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2-2°, L.2212-2 et L.2213-1 ;  
VU le Code de la route et notamment ses articles R.411-21-1 ;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;  
VU la demande de l'entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau (Finistère) pour des travaux rue du Stade et Clos du Pontigou à Plougourvest,

## ARRÊTE

ARTICLE 1 - La circulation sera autorisée sur une demi chaussée – Rue du Stade et Clos du Pontigou à compter du lundi 11 septembre 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 - Le droit des riverains et des tiers sera préservé.

ARTICLE 3 - La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau réalisant les travaux.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier, ainsi que dans la commune de Plougourvest.

ARTICLE 5- Monsieur le Maire de Plougourvest, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Landivisiau, l'entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ◆ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Landivisiau,
- ◆ Services Techniques de Plougourvest,
- ◆ Entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau.

A Plougourvest, le 27 juillet 2023

*Jean JEZEQUEL,*  
*Maire de Plougourvest*